

FITNESS PARK SUCCURSALES

Société par actions simplifiée au capital de 1 987 500 euros
1 Avenue du Général de Gaulle, Tour Pb5, 92800 - Puteaux
327 126 827 R.C.S. Nanterre
(La « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DE LA SOCIETE LE 21 JUIN 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le vingt-et-un juin,
A 8h30,
Dans les locaux de la Société,

La société GYMSPA représentée par Monsieur Gaëtan DUBUISSON, en vertu d'un pouvoir, elle-même Président de la société **FITNESS PARK DEVELOPMENT**, Associé Unique (l'« **Associé Unique** ») de la Société FITNESS PARK SUCCURSALES, rappelle qu'en sa qualité d'Associé Unique de la Société, il a décidé de prendre les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents ;
4. Approbation des amortissements et des dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
5. Point sur le mandat des Commissaires aux comptes ;
6. Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
7. Quitus au Président ;
8. Rémunération du Président ;
9. Rectification d'une erreur matérielle sur l'affectation du résultat dans les décisions de l'associé unique de la société FITNESS PARK SUD-EST en date du 8 juin 2023 ;
10. Pouvoir pour les formalités.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et le cabinet STAX, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice net de 7 885 692 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans lesdits rapports.

DEUXIEME DECISION***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

L'Associé Unique approuve, la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net de 7 885 692 euros, décide de l'affecter comme suit :

- « Autres réserves » antérieur : 2 817 085 euros
- « Report à nouveau » antérieur : (5 645 086) euros
- Résultat de l'exercice : 7 885 692 euros
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 5 645 086 euros
- Affectation au compte « Autres réserves » : 2 240 606 euros

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » sera nul et le solde du compte « Autres réserves » de la Société s'élèvera à la somme de 5 057 691 euros.

TROISIEME DECISION***Distribution des dividendes au cours des trois exercices précédents***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2021	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	Néant

QUATRIEME DECISION***Approbation des amortissements et des dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts***

L'Associé Unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des impôts, les charges fiscalement non déductibles, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se composent de :

- Autres charges et dépenses somptuaires : NEANT
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles : NEANT

CINQUIEME DECISION***Point sur le mandat des Commissaires aux comptes***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate que le cabinet Deloitte, commissaire aux comptes titulaire de la Société, et le cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant de la Société, ont été nommés pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique décide de renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux le mandat du Cabinet Deloitte, commissaire aux comptes titulaire de la Société, ainsi que le mandat du cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant de la Société, qui viendront à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique devant se tenir en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate que le cabinet STAX, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été nommé pour une période de six

(6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Associé Unique, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le Cabinet Carré de l'Audit situé 19 rue Jules Michelet 92170 Vanves et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 835 169 400.

SIXIEME DECISION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique, prend acte que les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce suivantes se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice, les approuve et ratifie en tant que de besoin :

- **Convention d'intégration fiscale, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2018.**
Modalités : Constitution par la société GYMSPA d'un groupe d'intégration fiscale conformément à l'article 223 A du Code Général des impôts.
- **Convention de gestion de trésorerie, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : Mise à disposition mutuelle, des excédents de trésorerie sous forme d'avances en compte courant rémunérées en fonction des besoins et des disponibilités de chacune d'entre elles. Donne le statut de société centralisatrice à la société FP DEVELOPMENT en recevant mandat de gérer les excédents de Trésorerie.
- **Convention de management fees, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT apporte aux sociétés FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, diverses prestations en matières informatiques et maintenances ainsi qu'en matière de communication. En contrepartie, ces sociétés rémunèrent FITNESS PARK DEVELOPMENT pour ses prestations.
- **Convention de licence de marque, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT concède la licence d'exploitation de la marque « FITNESS PARK » aux sociétés GYMSPA, SIRLEN, GYMLET, FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, ce qui permet l'exploitation de la marque dans le cadre de l'exploitation de clubs de remise de forme et de vente d'articles de sport ainsi que de produits esthétiques et diététiques, et ce en contrepartie d'une redevance de licence de 3% du chiffre d'affaire hors taxe généré par les licenciés.

SEPTIEME DECISION

Quitus au Président

L'Associé Unique donne quitus au Président pour sa gestion et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

HUITIEME DECISION

Rémunération du Président

L'Associé Unique décide de ratifier la rémunération du Président de la Société à un montant de trois millions cinq cent vingt-six mille 3 526 000 euros HT concernant l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

NEUVIEME DECISION

Rectification d'une erreur matérielle sur l'affectation du résultat dans les décisions de l'associé unique de la société FITNESS PARK SUD-EST en date du 8 juin 2023

L'Associé Unique rappelle que la Société a absorbé la société FITNESS PARK SUD-EST le 1^{er} décembre 2023 et a repris l'ensemble du patrimoine de la société absorbée.

L'Associé Unique prend acte et rectifie l'erreur matérielle figurant au sein de la deuxième décision des DAU de la société FITNESS PARK SUD-EST en date du 8 juin 2023 sur le montant du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et sur le montant de l'affectation du résultat.

L'Associé Unique constate en effet que les comptes clos au 31 décembre 2022 de la société FITNESS PARK SUD-EST faisait apparaître une perte nette comptable de (1 897 699) euros qui aurait dû être affectée comme suit :

- « Report à Nouveau » antérieur : (3 345 059) euros
- Résultat de l'exercice : **(1 897 699) euros**
- Affectation au compte Report à Nouveau » : **(1 897 699) euros**

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » de la société FITNESS PARK SUD-EST aurait dû s'élever à la somme de **(5 242 758) euros** et non pas à la somme de (5 093 138) euros comme l'indiquait la deuxième décision des DAU de la société FITNESS PARK SUD-EST en date du 8 juin 2023.

DIXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises.

* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

DocuSigned by:

FF28290C54B241B...

FITNESS PARK DEVELOPMENT

Associé Unique

Représentée par la société GYMSPA

Elle-même représentée par Monsieur
Gaëtan DUBUISSON

Comptes annuels 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SASU FITNESS PARK SUCCURSALES

1 avenue du Général de Gaulle Tour PB5
92800 PUTEAUX
Siret : 32712682700309

Certifiés conformes
par le président

DocuSigned by:
Gaëtan Dubussion
FF28290C54B241B...

Coffra group

Société Pluri-professionnelle d'Exercice des professions d'Avocats,
d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes
par actions simplifiée
Siège social – 16 rue Auber – 75009 Paris

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
Comptes annuels	
Bilan et compte de résultat	4
<i>Bilan actif</i>	5
<i>Bilan passif</i>	6
<i>Compte de résultat</i>	7
<i>Compte de résultat (suite)</i>	8
Annexe	10
<i>Règles et méthodes comptables</i>	11
<i>Faits caractéristiques</i>	13
<i>Notes sur le bilan</i>	14
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	24

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU FITNESS PARK SUCCURSALES relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-après se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	77 377 692
Chiffre d'affaires	63 510 702
Résultat net comptable (Bénéfice)	7 885 692

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 11/04/2024

Apolline Arkwright
Expert Comptable

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	372 022	372 022		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	581 854	478 953	102 901	1 484
Fonds commercial	30 498 465	1 220 179	29 278 286	9 483 274
Autres immobilisations incorporelles	208 362	20 000	188 362	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 525	2 525		
Constructions	24 797 513	15 471 119	9 326 394	5 054 137
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 052 327	7 932 447	4 119 880	602 896
Autres immobilisations corporelles	34 178 737	19 229 088	14 949 649	5 606 806
Immobilisations corporelles en cours	724 353		724 353	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 593 964	12 059	2 581 904	878 901
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 010 121	44 738 392	61 271 730	21 627 498
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	374 525		374 525	96 648
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 062 181	51 646	1 010 534	25 664
Autres créances	6 340 995		6 340 995	1 072 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	194 998		194 998	
Disponibilités	7 682 920		7 682 920	2 409 384
Charges constatées d'avance	501 990		501 990	572 831
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 157 609	51 646	16 105 963	4 177 249
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	122 167 731	44 790 038	77 377 692	25 804 747

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 987 500	1 987 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 256	6 256
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	198 750	198 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 817 085	2 817 085
Report à nouveau	-5 645 086	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 885 692	162 941
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 250 197	5 172 531
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	826 248	446 800
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	826 248	446 800
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 009	2 285
Emprunts et dettes financières diverses	49 000 519	12 703 414
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	181 151	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 659 988	5 552 251
Dettes fiscales et sociales	2 494 286	732 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 927 467	358 610
Autres dettes	919 946	673 732
Produits constatés d'avance	982 882	162 388
TOTAL DETTES	69 301 248	20 185 415
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	77 377 692	25 804 747

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 131 597		2 131 597	438 806
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	61 379 105		61 379 105	16 003 166
Chiffre d'affaires net	63 510 702		63 510 702	16 441 972
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			107 667	66 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			117 804	31 300
Autres produits			792	79
Total produits d'exploitation (I)			63 736 965	16 539 350
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			1 308 188	385 082
Variations de stock			5 201	-56 954
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			32 367 787	11 141 568
Impôts, taxes et versements assimilés			994 975	259 468
Salaires et traitements			7 163 325	1 390 217
Charges sociales			2 553 138	420 642
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 733 378	1 948 404
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 695	4 419
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			37 448	
Autres charges			2 028 421	535 197
Total charges d'exploitation (II)			52 202 557	16 028 042
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 534 408	511 308
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			150 331	95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 895	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			153 227	95
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 674 484	336 261
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 674 484	336 261
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 521 258	-336 167
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			9 013 150	175 142

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	161 266	
Total produits exceptionnels (VII)	181 266	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	87 079	12 201
Sur opérations en capital	75 780	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	145 067	
Total charges exceptionnelles (VIII)	307 926	12 201
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-126 660	-12 201
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 000 798	
Total des produits (I+III+V+VII)	64 071 457	16 539 445
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 185 765	16 376 504
BENEFICE OU PERTE	7 885 692	162 941

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU FITNESS PARK SUCCURSALES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 77 377 692 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 885 692 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans

Règles et méthodes comptables

- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 30 novembre 2023, la société FITNESS PARK SUCCURSALES a absorbé les sociétés FITNESS PARK IDF, FITNESS PARK SUD EST, FITNESS PARK SUD-OUEST, MFL et NFP FORM avec effet rétroactif au 01/01/2023. Les opérations d'apport-fusion étant réalisées entre sociétés sœurs membres du Groupe Fitness Park, FITNESS PARK SUCCURSALES n'a procédé à aucune augmentation de capital en contrepartie de l'apport des actifs et passifs des 5 entités dont la valeur sera imputée sur les capitaux de la société FITNESS PARK SUCCURSALES au compte de report à nouveau. Aussi le compte de report à nouveau a été augmenté de 746 354,07 €.

Conformément à l'article 746-2 du Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC n2019-06 du 8 novembre 2019, la valeur brute des actions des sociétés FITNESS PARK IDF, FITNESS PARK SUD EST, FITNESS PARK SUD-OUEST, MFL et NFP FORM sera ajoutée à la valeur brute des actions de la société FITNESS PARK SUCCURSALES dans les comptes sociaux de FITNESS PARK DEVELOPMENT.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	259 180	112 842		372 022
- Fonds commercial	9 483 274	21 015 191		30 498 465
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 654	675 562		790 216
Immobilisations incorporelles	9 857 108	21 803 595		31 660 703
- Terrains	2 525			2 525
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	9 739 798	12 631 915		22 371 713
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 280	2 412 520		2 425 800
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 309 814	9 742 513		12 052 327
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 566 249	20 024 355	90 297	31 500 307
- Matériel de transport		33 194		33 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	600 198	2 045 038		2 645 236
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		724 353		724 353
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 231 864	47 613 888	90 297	71 755 455
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	878 901	1 715 063		2 593 964
Immobilisations financières	878 901	1 715 063		2 593 964
ACTIF IMMOBILISE	34 967 872	71 132 546	90 297	106 010 121

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	416 362	7 354 621	304 056	8 075 039
Apports	21 387 233	40 259 267	1 411 007	63 057 507
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	21 803 595	47 613 888	1 715 063	71 132 546
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		90 297		90 297
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		90 297		90 297

Immobilisations incorporelles

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	7 472 529
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 470 858
Total	27 943 387

Le poste fonds de commerce est constitué des fonds de commerce suivants :

- Fonds de commerce République : 3 821 k€
- Fonds de commerce Bobigny : 3 651 k €

Les fonds de commerce suivant reçus en apport :

- Fonds de commerce Saint loup 560 k€

Notes sur le bilan

- Fonds de commerce Aubagne 1 048 k€
- Fonds de commerce TDP 140 k€
- Fonds de commerce Valentine 1 291 k€
- Fonds de commerce Bayard 206K€
- Fonds de commerce Castelnau 450 K€
- Fonds de commerce Colomiers 500 K€
- Fonds de commerce La défense/ Issy les Moulineaux 8 669K€
- Fonds de commerce Herblay 1 296K€
- Fonds de commerce ORLY 1 647K€
- Fonds de commerce Saint Denis 390K€
- Fonds de commerce Saint Denis FA2L 1 338K€
- Fonds de commerce Villeneuve La Garenne 2 931K€
- Fonds de commerce Atlantis : 5K€

La valeur d'inventaire d'un fonds de commerce correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.
La valeur d'usage a été appréciée au vu d'un multiple d'EBITDA Moyen réalisé au 31/12/2023 par application d'un coefficient de 4.
La valeur d'inventaire des fonds de commerce ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur historique au bilan ; le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur d'inventaire.

Les fonds de commerce des clubs de Fitness Park Succursales n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation complémentaire en 2023.

Dépréciation du fonds commercial : 1 220 179 euros

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	259 180	112 842		372 022
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 170	385 783		498 953
Immobilisations incorporelles	372 350	498 625		870 975
- Terrains	2 525			2 525
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 694 090	8 816 126		13 510 216
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 851	1 956 052		1 960 903
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 706 918	6 315 825	90 297	7 932 447
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 150 571	11 155 369		17 305 940
- Matériel de transport		33 194		33 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	409 069	1 480 884		1 889 953
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 968 024	29 757 451	90 297	42 635 178
ACTIF IMMOBILISE	13 340 374	30 256 076	90 297	43 506 153

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 499 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 593 964		2 593 964
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 062 181	1 062 181	
Autres	6 340 995	6 340 995	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	501 990	501 990	
Total	10 499 130	7 905 166	2 593 964
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	177 356
Autres créances	277 694
Disponibilités	
Total	455 050

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 220 179		1 220 179
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		12 059		12 059
Stocks	4 419		4 419	
Créances et Valeurs mobilières	37 500	14 146	2 895	51 646
Total	41 919	1 246 385	7 315	1 283 885
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		10 695	24 099	
Financières			2 895	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 51 646 euros.

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 987 500,00 euros décomposé en 3 750 titres d'une valeur nominale de 530,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
FITNESS PARK DEVELOPMENT 92800 PUTEAUX	100,00	3 750,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	446 800	560 713	181 265		826 248
Total	446 800	560 713	181 265		826 248
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		37 448	20 000		
Financières					
Exceptionnelles		145 000	161 265		

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 120 097 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 332	16 332		
- à plus de 1 an à l'origine	118 677	118 677		
Emprunts et dettes financières divers (*)	19 752 377	19 565 078	187 299	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 659 988	13 659 988		
Dettes fiscales et sociales	2 494 286	2 494 286		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 927 467	1 927 467		
Autres dettes	30 168 087	30 168 087		
Produits constatés d'avance	982 882	982 882		
Total	69 120 097	68 932 798	187 299	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 494 998			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 027 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 320 406
Dettes fiscales et sociales	1 156 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	818 858
Total	9 323 385

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	501 990
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	501 990

Produits constatés d'avance

Montant	
Produits d'exploitation	982 882
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	982 882

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	150 331	95
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 895	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	153 227	95
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 674 484	336 261
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 674 484	336 261
Résultat financier	-2 521 258	-336 167

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 351	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 728	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 884	
Autres charges	71 897	
Amortissements des immobilisations	67	
Provisions pour risques et charges	145 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 000
Autres provisions réglementées sur immobilisations		1
Provisions pour risques et charges		161 265
TOTAL	307 926	181 266

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	9 013 150	1 000 798	8 012 352
+ Résultat exceptionnel	-126 660		-126 660
- Participations des salariés			
Résultat comptable	8 886 490	1 000 798	7 885 692
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SASU FITNESS PARK SUCCURSALES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GYMSPA, 1 avenue Général de Gaulle 92800 PUTEAUX.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture à signaler.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 230 personnes dont 18 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	90	
Employés	121	
Ouvriers		
Total	230	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GYMSPA SAS

Adresse du siège social :
1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE TOUR HYFIVE
92800 PUTEAUX

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : SIEGE SOCIAL PUTEAUX.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	13 064
Engagements de crédit-bail mobilier	777 092
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	790 156
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 064 euros

FITNESS PARK SUCCURSALES

Société par actions simplifiée au capital de 1.987.500 euros
1 Avenue du Général de Gaulle Tour Pb5 92800 Puteaux
327 126 827 R.C.S. Nanterre
(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 21 JUIN 2024**

.../...

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique approuve, la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net de 7 885 692 euros, décide de l'affecter comme suit :

- « Autres réserves » antérieur : 2 817 085 euros
- « Report à nouveau » antérieur : (5 645 086) euros
- Résultat de l'exercice : 7 885 692 euros
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 5 645 086 euros
- Affectation au compte « Autres réserves » : 2 240 606 euros

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » sera nul et le solde du compte « Autres réserves » de la Société s'élèvera à la somme de 5 057 691 euros.

.../...

CINQUIEME DECISION

Point sur le mandat des Commissaires aux comptes

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate que le cabinet Deloitte, commissaire aux comptes titulaire de la Société, et le cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant de la Société, ont été nommés pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique décide de renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux le mandat du Cabinet Deloitte, commissaire aux comptes titulaire de la Société, ainsi que le mandat du cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant de la Société, qui viendront à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique devant se tenir en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, constate que le cabinet STAX, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été nommé pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Associé Unique, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le Cabinet Carré de l'Audit situé 19 rue Jules Michelet 92170 Vanves et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 835 169 400.

Extrait certifié conforme par :

**Le Président
GYMSPA**

Représentée par Gaëtan DUBUISSON

DocuSigned by:

Gaëtan Dubuissou

FF28290C54B241B...

FITNESS PARK SUCCURCALES

Société par actions simplifiée au capital de 1.987.500 euros
1 Avenue du Général de Gaulle Tour Pb5 92800 Puteaux
327 126 827 R.C.S. Nanterre
(La « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Cher Associé Unique,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 63 510 702 € contre 16 441 972 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 63 736 965 € contre 16 539 350 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 52 202 557 € contre 16 028 042 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à hauteur de 11 534 408 € contre un résultat de 511 308 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire de (2 521 258) € contre un résultat également déficitaire de (336 167) € au titre du précédent exercice.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (126 660) € à fin 2023 alors qu'à fin 2022 celui-ci était déficitaire de (12 201) €.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net de 7 885 692 € contre un bénéfice net de 162 941 € au titre de l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le Groupe Fitness Park continue de prendre des mesures pour atténuer l'impact économique et protéger sa trésorerie, tels que la réduction de ses dépenses d'exploitation, le report de ses investissements non essentiels.

Dans le cadre des opérations de restructuration du Groupe Fitness Park, la Société a absorbé les sociétés FITNESS PARK IDF, NFP FORME, MFL, FITNESS PARK SUD-EST et FITNESS PARK SUD-OUEST, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Pour finir, le Groupe bénéficie d'un Prêt Garanti par l'Etat qui lui a été consenti au cours de l'année 2021 et prorogé en 2022.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

La levée des mesures sanitaires intervenue le 14 mars 2022 a permis aux clubs de retrouver une activité normale. La perte du nombre d'adhérents sur la période de restriction administrative a été compensée sur l'exercice 2023.

Les signaux de reprise ont permis à la Société de retrouver son niveau d'activité de fin 2019 courant 2023.

Dans le cadre d'un projet de restructuration du Groupe Fitness Park, il est envisagé, au cours de l'année 2024, l'absorption par la Société des sociétés ACTIV FITNESS 77, GYLMET et SIRLEN. Nous vous demandons d'autoriser par avance la réalisation de cette opération.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La loi impose de faire état des activités en matière de recherche et de développement : pour la bonne règle, nous vous indiquons que nous n'avons procédé à aucune activité de ce type.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

	Art. D.441-6. 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					Art. D.441-6. 2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					861					11
Montant total TTC des factures concernées	5 536 396 €	168 452 €	223 146 €	485 531 €	6 413 525 €			1 248 €	39 929 €	41 177 €
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0									
Montant total des factures exclues (TTC)	0									
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel					Délai contractuel				

FILIALES ET PARTICIPATION

Le Société ne détient aucune filiale ou participation.

SOCIETES CONTROLEES – AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2023, la Société ne contrôlait aucune société.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés, se soldent par un bénéfice net de 7 885 692 euros, que nous vous demandons d'affecter :

- « Autres réserves » antérieur : 2 817 085 euros
- « Report à nouveau » antérieur : (5 645 086) euros
- Résultat de l'exercice : 7 885 692 euros
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 5 645 086 euros
- Affectation au compte « Autres réserves » : 2 240 606 euros

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » sera nul et le solde du compte « Autres réserves » de la Société s'élèvera à la somme de 5 057 691 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2021	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	Néant

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune charge ou dépense non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

POINT SUR LES MANDATS DES DIRIGEANTS

Nous portons à votre connaissance que la durée des fonctions du Président est indéterminée et, par suite, aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

La rémunération du Président de la Société concernant l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 s'est élevée à un montant de 3 526 000 euros HT. Nous vous proposons ainsi de ratifier cette rémunération.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet DELOITTE, et le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BEAS, viennent à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous demanderons de renouveler le mandat du cabinet DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire, ainsi que le mandat du cabinet BEAS, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendront à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique

devant se tenir en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029.

A été nommé, le cabinet STAX, commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

En vertu de l'article 15 des statuts de la Société, la nomination du commissaire aux comptes suppléant est obligatoire. Nous vous demandons ainsi de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date des décisions de l'Associé Unique statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le Cabinet Carré de l'Audit situé 19 rue Jules Michelet 92170 Vanves et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 835 169 400.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes.

Nous vous proposons de prendre acte que les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce suivantes se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice et de les approuver et ratifier en tant que de besoin :

- **Convention d'intégration fiscale, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2018.**
Modalités : Constitution par la société GYMSPA d'un groupe d'intégration fiscale conformément à l'article 223 A du Code Général des impôts.
- **Convention de gestion de trésorerie, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : Mise à disposition mutuelle, des excédents de trésorerie sous forme d'avances en compte courant rémunérées en fonction des besoins et des disponibilités de chacune d'entre elles. Donne le statut de société centralisatrice à la société FP DEVELOPMENT en recevant mandat de gérer les excédents de Trésorerie.
- **Convention de management fees, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT apporte aux sociétés SIRLEN, GYMLET, FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, diverses prestations en matières informatiques et maintenances ainsi qu'en matière de communication. En contrepartie, ces sociétés rémunèrent FITNESS PARK DEVELOPMENT pour ses prestations
- **Convention de licence de marque, ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.**
Modalités : FITNESS PARK DEVELOPMENT concède la licence d'exploitation de la marque « FITNESS PARK » aux sociétés SIRLEN, GYMLET, FITNESS PARK SUCCURSALES, FITNESS PARK SUD-OUEST, FITNESS PARK SUD-EST, FITNESS PARK IDF, MFL, NFP FORME, ACTIV FITNESS 77, FITLANE et FITNESS HOLDING, ce qui permet l'exploitation de la marque dans le cadre de l'exploitation de clubs de remise de forme et de vente d'articles de sport ainsi que de produits esthétiques et diététiques, et ce en contrepartie d'une redevance de licence de 3% du chiffre d'affaire hors taxe généré par les licenciés.

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DANS LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE FITNESS PARK SUD-EST EN DATE DU 8 JUIN 2023

L'Associé Unique rappelle que la Société a absorbé la société FITNESS PARK SUD-EST le 1^{er} décembre 2023 et a repris l'ensemble du patrimoine de la société absorbée.

L'Associé Unique prendra acte et rectifiera l'erreur matérielle figurant au sein de la deuxième décision des DAA de la société FITNESS PARK SUD-EST en date du 8 juin 2023 sur le montant du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et sur le montant de l'affectation du résultat.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus au Président de la Société.

Le Président de la Société

GYMSPA

Elle-même représentée par Monsieur Gaëtan DUBUISSON

DocuSigned by:
Gaëtan Dubuission
FF28290C54B241B...

FITNESS PARK SUCCURSALES

Société par actions simplifiée

1, Avenue du Général De Gaulle

Tour PB5

92800 PUTEAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

STAX

5, rue Florence Arthaud

91300 MASSY

SARL au capital social de 300 000 €

480 581 479 RCS EVRY

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FITNESS PARK SUCCURSALES

Société par actions simplifiée

1, Avenue du Général De Gaulle

Tour PB5

92800 PUTEAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société FITNESS PARK SUCCURSALES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FITNESS PARK SUCCURSALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Massy et Paris- La Défense, le 30 mai 2024

Les commissaires aux comptes

STAX

Deloitte & Associés

 Cyril Prevot

 Sébastien Pleynet

Cyril PREVOT

Sébastien PLEYNET

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	372 022	372 022		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	581 854	478 953	102 901	1 484
Fonds commercial	30 498 465	1 220 179	29 278 286	9 483 274
Autres immobilisations incorporelles	208 362	20 000	188 362	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 525	2 525		
Constructions	24 797 513	15 471 119	9 326 394	5 054 137
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 052 327	7 932 447	4 119 880	602 896
Autres immobilisations corporelles	34 178 737	19 229 088	14 949 649	5 606 806
Immobilisations corporelles en cours	724 353		724 353	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 593 964	12 059	2 581 904	878 901
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 010 121	44 738 392	61 271 730	21 627 498
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	374 525		374 525	96 648
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 062 181	51 646	1 010 534	25 664
Autres créances	6 340 995		6 340 995	1 072 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	194 998		194 998	
Disponibilités	7 682 920		7 682 920	2 409 384
Charges constatées d'avance	501 990		501 990	572 831
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 157 609	51 646	16 105 963	4 177 249
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	122 167 731	44 790 038	77 377 692	25 804 747

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 987 500	1 987 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 256	6 256
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	198 750	198 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 817 085	2 817 085
Report à nouveau	-5 645 086	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 885 692	162 941
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 250 197	5 172 531
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	826 248	446 800
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	826 248	446 800
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 009	2 285
Emprunts et dettes financières diverses	49 000 519	12 703 414
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	181 151	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 659 988	5 552 251
Dettes fiscales et sociales	2 494 286	732 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 927 467	358 610
Autres dettes	919 946	673 732
Produits constatés d'avance	982 882	162 388
TOTAL DETTES	69 301 248	20 185 415
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	77 377 692	25 804 747

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 131 597		2 131 597	438 806
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	61 379 105		61 379 105	16 003 166
Chiffre d'affaires net	63 510 702		63 510 702	16 441 972
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			107 667	66 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			117 804	31 300
Autres produits			792	79
Total produits d'exploitation (I)			63 736 965	16 539 350
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			1 308 188	385 082
Variations de stock			5 201	-56 954
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			32 367 787	11 141 568
Impôts, taxes et versements assimilés			994 975	259 468
Salaires et traitements			7 163 325	1 390 217
Charges sociales			2 553 138	420 642
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 733 378	1 948 404
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 695	4 419
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			37 448	
Autres charges			2 028 421	535 197
Total charges d'exploitation (II)			52 202 557	16 028 042
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 534 408	511 308
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			150 331	95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 895	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			153 227	95
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 674 484	336 261
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 674 484	336 261
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 521 258	-336 167
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			9 013 150	175 142

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	161 266	
Total produits exceptionnels (VII)	181 266	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	87 079	12 201
Sur opérations en capital	75 780	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	145 067	
Total charges exceptionnelles (VIII)	307 926	12 201
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-126 660	-12 201
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 000 798	
Total des produits (I+III+V+VII)	64 071 457	16 539 445
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 185 765	16 376 504
BENEFICE OU PERTE	7 885 692	162 941

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU FITNESS PARK SUCCURSALES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 77 377 692 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 885 692 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans

Règles et méthodes comptables

- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 30 novembre 2023, la société FITNESS PARK SUCCURSALES a absorbé les sociétés FITNESS PARK IDF, FITNESS PARK SUD EST, FITNESS PARK SUD-OUEST, MFL et NFP FORM avec effet rétroactif au 01/01/2023. Les opérations d'apport-fusion étant réalisées entre sociétés sœurs membres du Groupe Fitness Park, FITNESS PARK SUCCURSALES n'a procédé à aucune augmentation de capital en contrepartie de l'apport des actifs et passifs des 5 entités dont la valeur sera imputée sur les capitaux de la société FITNESS PARK SUCCURSALES au compte de report à nouveau. Aussi le compte de report à nouveau a été augmenté de 746 354,07 €.

Conformément à l'article 746-2 du Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC n2019-06 du 8 novembre 2019, la valeur brute des actions des sociétés FITNESS PARK IDF, FITNESS PARK SUD EST, FITNESS PARK SUD-OUEST, MFL et NFP FORM sera ajoutée à la valeur brute des actions de la société FITNESS PARK SUCCURSALES dans les comptes sociaux de FITNESS PARK DEVELOPMENT.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	259 180	112 842		372 022
- Fonds commercial	9 483 274	21 015 191		30 498 465
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 654	675 562		790 216
Immobilisations incorporelles	9 857 108	21 803 595		31 660 703
- Terrains	2 525			2 525
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	9 739 798	12 631 915		22 371 713
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 280	2 412 520		2 425 800
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 309 814	9 742 513		12 052 327
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 566 249	20 024 355	90 297	31 500 307
- Matériel de transport		33 194		33 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	600 198	2 045 038		2 645 236
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		724 353		724 353
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 231 864	47 613 888	90 297	71 755 455
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	878 901	1 866 063	151 000	2 593 964
Immobilisations financières	878 901	1 866 063	151 000	2 593 964
ACTIF IMMOBILISE	34 967 872	71 283 546	241 297	106 010 121

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	416 362	7 354 621	455 056	8 226 039
Apports	21 387 233	40 259 267	1 411 007	63 057 507
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	21 803 595	47 613 888	1 866 063	71 283 546
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		90 297	151 000	241 297
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		90 297	151 000	241 297

Immobilisations incorporelles

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	7 472 529
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 470 858
Total	27 943 387

Le poste fonds de commerce est constitué des fonds de commerce suivants :

- Fonds de commerce République : 3 821 k€
- Fonds de commerce Bobigny : 3 651 k €

Les fonds de commerce suivant reçus en apport :

- Fonds de commerce Saint loup 560 k€

Notes sur le bilan

- Fonds de commerce Aubagne 1 048 k€
- Fonds de commerce TDP 140 k€
- Fonds de commerce Valentine 1 291 k€
- Fonds de commerce Bayard 206K€
- Fonds de commerce Castelnau 450 K€
- Fonds de commerce Colomiers 500 K€
- Fonds de commerce La défense/ Issy les Moulineaux 8 669K€
- Fonds de commerce Herblay 1 296K€
- Fonds de commerce ORLY 1 647K€
- Fonds de commerce Saint Denis 390K€
- Fonds de commerce Saint Denis FA2L 1 338K€
- Fonds de commerce Villeneuve La Garenne 2 931K€
- Fonds de commerce Atlantis : 5K€

La valeur d'inventaire d'un fonds de commerce correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.
La valeur d'usage a été appréciée au vu d'un multiple d'EBITDA Moyen réalisé au 31/12/2023 par application d'un coefficient de 4.
La valeur d'inventaire des fonds de commerce ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur historique au bilan ; le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur d'inventaire.

Les fonds de commerce des clubs de Fitness Park Succursales n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation complémentaire en 2023.

Dépréciation du fonds commercial : 1 220 179 euros

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	259 180	112 842		372 022
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 170	385 783		498 953
Immobilisations incorporelles	372 350	498 625		870 975
- Terrains	2 525			2 525
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 694 090	8 816 126		13 510 216
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 851	1 956 052		1 960 903
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 706 918	6 315 825	90 297	7 932 447
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 150 571	11 155 369		17 305 940
- Matériel de transport		33 194		33 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	409 069	1 480 884		1 889 953
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 968 024	29 757 451	90 297	42 635 178
ACTIF IMMOBILISE	13 340 374	30 256 076	90 297	43 506 153

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 499 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 593 964		2 593 964
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 062 181	1 062 181	
Autres	6 340 995	6 340 995	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	501 990	501 990	
Total	10 499 130	7 905 166	2 593 964
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	177 356
Autres créances	277 694
Disponibilités	
Total	455 050

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 220 179		1 220 179
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		12 059		12 059
Stocks	4 419		4 419	
Créances et Valeurs mobilières	37 500	14 146	2 895	51 646
Total	41 919	1 246 385	7 315	1 283 885
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		10 695	24 099	
Financières			2 895	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 51 646 euros.

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 987 500,00 euros décomposé en 3 750 titres d'une valeur nominale de 530,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS FITNESS PARK DEVELOPMENT 92800 PUTEAUX	100,00	3 750,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	446 800	560 713	181 265		826 248
Total	446 800	560 713	181 265		826 248
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		37 448	20 000		
Financières					
Exceptionnelles		145 000	161 265		

La colonne dotations de l'exercice comporte les apports d'éléments d'actifs et de passifs des sociétés absorbées.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 120 097 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 332	16 332		
- à plus de 1 an à l'origine	118 677	118 677		
Emprunts et dettes financières divers (*)	19 752 377	19 565 078	187 299	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 659 988	13 659 988		
Dettes fiscales et sociales	2 494 286	2 494 286		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 927 467	1 927 467		
Autres dettes	30 168 087	30 168 087		
Produits constatés d'avance	982 882	982 882		
Total	69 120 097	68 932 798	187 299	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 494 998			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 027 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 320 406
Dettes fiscales et sociales	1 156 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	818 858
Total	9 323 385

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	501 990
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	501 990

Produits constatés d'avance

Montant	
Produits d'exploitation	982 882
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	982 882

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	150 331	95
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 895	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	153 227	95
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 674 484	336 261
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 674 484	336 261
Résultat financier	-2 521 258	-336 167

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 351	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 728	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 884	
Autres charges	71 897	
Amortissements des immobilisations	67	
Provisions pour risques et charges	145 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 000
Autres provisions réglementées sur immobilisations		1
Provisions pour risques et charges		161 265
TOTAL	307 926	181 266

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	9 013 150	1 000 798	8 012 352
+ Résultat exceptionnel	-126 660		-126 660
- Participations des salariés			
Résultat comptable	8 886 490	1 000 798	7 885 692
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SASU FITNESS PARK SUCCURSALES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GYMSPA, 1 avenue Général de Gaulle 92800 PUTEAUX.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture à signaler.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 230 personnes dont 18 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	90	
Employés	121	
Ouvriers		
Total	230	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GYMSPA SAS

Adresse du siège social :

1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE TOUR HYFIVE
92800 PUTEAUX

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : SIEGE SOCIAL PUTEAUX.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	13 064
Engagements de crédit-bail mobilier	777 092
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	790 156
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 064 euros